

790

: N01

Ministère du Développement
Rural et de l'Hydraulique

SOMIVAC

Unité de Planification

B.P. 175 — ZIGUINCHOR

C.G.O.T.

LES PAYSANNATS SEMI-MECANISES EN ASSOCIATION

DE LA C.G.O.T. AU SENEGAL (CASAMANCE)

rapport agronomique 1958? Sefa

10.500 CGO

C. G. O. T.

LES PAYSANNATS SEMI-MECANISES EN ASSO-
CIATION DE LA C.G.O.T. AU SENEGAL (CASAMANCE)

GENERALITES:

La Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (C.G.O.T.) est une Société d'Economie Mixte créée en 1948 dans le cadre du Plan d'Equipe-ment de Modernisation de la France d'Outre-Mer.

Il y a dix ans, elle s'installait dans le sud du Sénégal, en Casaman- ce, après de nombreuses études et reconnaissances, avec la mission de défricher des dizaines de milliers d'hectares et de mettre en place, sur ces terres, de vastes cultures mécaniques d'arachide.

Le défrichement s'étant révélé beaucoup plus coûteux que prévu, et le rendement de l'arachide en culture mécanique n'étant pas suffi- sant pour assurer l'équilibre de ce genre d'exploitation, les objec- tifs initiaux n'ont pas été maintenus.

- le défrichement a été limité à 4.500 hectares,
- la C.G.O.T. et la station agronomique de l'O.R.S.T.O.M. ont cherché un assolement plus rentable que celui du départ (ara- chide-engrais vert) et sont arrivés, en introduisant le riz de culture sèche, à un assolement quinquennal, et bientôt hexennal, où une légumineuse (l'arachide) alternera avec une céréale (riz ou mil) et avec un engrais vert tous les 5 ou 6 ans.
- la culture mécanique a été progressivement réduite à une é- chelle expérimentale (100 ha environ), les autres superfi- cies étant exploitées, selon une formule de paysannats semi- mécanisés.

L'évolution a été la suivante:

.../...

années	ARACHIDE			CEREALE		
	mécanique	associée	total	riz mécanique	mil et sorgho	total
1951	436	-	436	-	-	-
1952	625	49	674	-	25	25
1953	1.568	100	1.668	-	239	239
1954	1.215	166	1.381	43	110	153
1955	467	649	1.117	305	325	630
1956	304	1.047	1.351	354	470	824
1957	100	1.955	2.055	774	218	992
1958	62	1.831	1.893	873	391	1.264

Ce changement d'orientation:

- a permis d'aboutir à la rentabilité de l'exploitation,
- correspond à la politique actuelle des pays tropicaux qui prennent de plus-en-plus conscience de la nécessité d'asseoir leur économie sur une agriculture capable, non seulement de nourrir d'une manière suffisante leurs populations rurales, mais de dégager des excédents agricoles destinés à une population croissante affectée à l'industrie.

LA CULTURE EN ASSOCIATION:

Elle n'est applicable qu'en grandes unités homogènes de 1.500 ha au minimum, et consiste à associer:

- d'une part, une entreprise mécanisée, responsable de la conduite technique et administrative, disposant de 5 tracteurs de 30 à 40 CV. et du matériel agricole correspondant.
- d'autre part, l'ensemble des familles paysannes, environ 250 chefs de familles, soit 7 à 800 personnes, groupées en villages construits par eux, où ils mènent leur vie traditionnelle.

Chaque associé reçoit un lot - en principe de 6 hectares - partagé en quatre soles de 1,5 ha (la majorité des surfaces en est encore à l'assolement quadriennal), sur lequel est appliquée la succession suivante:

engrais vert - arachide - céréale - arachide.

La céréale comprend 0,5 ha de mil, et 1 ha de riz.

Le tracteur n'intervient que pour les seules opérations que l'homme ne peut pas accomplir facilement, ou qu'il est économiquement plus intéressant de ne pas faire à la main, ou qui constitueraient des "goulots d'étranglement":

- labour sur toute la surface,
- culture et enfouissement de l'engrais vert,
- culture et récolte du riz.

Le paysan effectue tous les autres travaux, sur l'arachide et le mil, du semis à la récolte.

Dans la pratique, au cours de la campagne 1957, le nombre de familles associées a été pour tout le secteur de 666, ce qui a conduit à la répartition suivante des 4.158 hectares:

arachide associée: 666 x 2,94 ha	1.955
mil associé : 666 x 0,33 ha	218
riz mécanique	774
engrais vert et jachère	910
essais et Station de Recherche	301
	4.158 ha

Les 3.857 ha en association étaient répartis en trois unités de culture, dirigée chacune par un chef d'unité assisté d'un moniteur d'agriculture africain, remplissant également les fonctions de conseiller de village.

Les paysans étaient répartis en 14 villages de 40 à 50 familles chacun.

RENDEMENTS:

Les rendements des associés en arachide ont été les suivants au cours des 5 dernières campagnes:

Années	Nombre d'associés	Surface arachides Ha.	Production arachides coques T.	Rendement arachides coques kg/ha
1953	50	100	169	1.690
1954	78	166	236	1.423
1955	245	649	798	1.228
1956	350	1.047	1.688	1.615
1957	666	1.955	3.160	1.616

D'autre part, 30% des associés avaient un rendement supérieur à 1.800 kg. coques par hectare.

Alors que la culture mécanique de l'arachide donnait, sur les 4 dernières campagnes, un rendement moyen de:

1.064 kg/ha

la culture associée de l'arachide donnait un rendement moyen pour ces mêmes campagnes de: 1.490 kg/ha

soit une majoration de 40% du rendement, probablement en raison d'une meilleure répartition des pieds d'arachide sur le sol et, surtout, d'une récolte manuelle éliminant les restes en terre.

En ce qui concerne le mil, la production moyenne a été, en 1957, de 680 kgs. par associé. Il est difficile d'évaluer le rendement à l'hectare, certains associés ayant l'habitude d'en cultiver également en intercalaire dans l'arachide, ce qui n'est pas recommandable.

La culture mécanique du riz en sec a donné, au cours des 4 dernières campagnes, les résultats suivants:

Années	Surfaces	Production Paddy.	Rendement
1954	43 ha	29,4 t.	685 kg/ha
1955	305 ha	540,0 t.	1.775 kg/ha
1956	354 ha	430,2 t.	1.215 kg/ha
1957	773 ha	928,9 t.	1.200 kg/ha

Rappelons l'intérêt que présente la culture du riz pour la Casamance qui, malgré une production importante, est largement importatrice:

en 1956 - 4.890 t. de riz importées.
en 1957 - 7.550 t. " " "

.../...

RESULTATS FINANCIERS:

Les associés versent une redevance forfaitaire de 450 Kgs. d'arachides còques par hectare productif (arachide et mil). En 1957 le bilan moyen des associés peut s'établir comme suit (en F. CFA)

recettes:

arachide: 2,94 ha x 1.616 kg/Ha x 19 Fr/kg	90.200
mil : 680 kg x 18 Fr/kg	<u>12.250</u>
	102.450 Fr

dépenses:

redevance : 3,25 ha x 450 kg/ha x 19 Fr/KG	27.800
remboursement semences: 400 kg x 19 Fr/kg	<u>7.600</u>
	35.400 Fr

Soit un revenu moyen de 67.050 Fr CFA par associé (72.700 Fr en 1956).

Pour la C.G.O.T. les comptes d'exploitation ont été les suivants en 1957:

dépenses d'exploitation	91.907.030
amortissements	<u>9.587.799</u>
	101.494.829
recettes d'exploitation	101.031.854

Ces résultats financiers montrent que l'opération ne repose pas sur des subventions, et qu'elle ne constitue donc pas une charge pour la puissance publique.

IMPORTANCE SOCIALE:

Les résultats indiqués ci-dessus sont complétés par une série de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des associés:

I) Chaque village assure, sous le contrôle du moniteur d'agriculture, la gestion d'une coopérative vivrière où sont en vente des denrées de grande consommation: viande, huile, riz, sucre, savon, sel, concentré de tomate, farine d'arachide.

Les avances de vivres consenties pendant la saison de culture sont remboursées en arachide au moment de la récolte.

.../...

L'ensemble de ces coopératives a fait, en 1957, un chiffre d'affaires de 5.430.000 Fr CFA représentant une avance moyenne de 8.150 Fr par associé.

- 2) A noter une légère tendance chez nos paysans associés à l'investissement: dépôts en caisse d'épargne, achats de bicyclette, achats de bétail.
- 3) D'autre part, cette réunion de près de 2.000 personnes permet une action de modernisation rurale beaucoup plus aisée que dans des villages de brousse dispersés. Après de chaque chef d'unité un assistant de culture africain est chargé des tâches suivantes:
 - amélioration de la vie du village: propreté, habitat, nutrition.
 - action sur la technique culturale: semences sélectionnées et traitées aux fongicides, densité optimale, respect de l'assolement.
 - actions diverses: créations de petits ateliers de village.Un moniteur adjoint, installé dans chaque village, seconde son action.
- 4) Un infirmier par unité dispense des soins aux associés dans leurs villages, et un docteur fait une tournée par semaine.
Une deuxième école a été ouverte, et la scolarisation totale est prévue dans un délai de deux ans.
- 5) Une usine de décorticage du paddy a été installée sur le secteur et traite actuellement tout le riz produit sur la concession. Elle est destinée à traiter également le riz des rizières avoisinantes et, grâce à un prix plus élevé d'achat au producteur, à développer cette culture.

CONCLUSIONS:

La dispersion des efforts en matière agricole coûte cher. Les résultats de l'opération Casamance, qui groupe des spécialistes et des moyens mécaniques, une station de recherche, des ateliers et une rizerie, et 2.000 personnes sur 4.000 hectares, prouvent que la concentration et la continuité des efforts sont un élément certain de réussite.

De plus, elle constitue un pôle de développement particulièrement bien placé pour contribuer à la mise en valeur agricole et à la modernisation rurale de la Moyenne-Casamance.

LES AUTRES PAYSANNATS DE LA C.G.O.T.

Devant les résultats de la culture en association en Casamance, la C.G.O.T. a décidé d'étendre cette méthode à ses autres secteurs d'Afrique et de Madagascar.

CONGO

A Loudima, dans la Vallée du Niari, l'association se présente sous des formes variées.

En 1958-1959, leur répartition était la suivante:

- Paysannats implantés sur les terres de la C.G.O.T. comme en Casamance: 110 paysans sur 195 ha.
- Paysannats implantés sur terres coutumières, les associés restant dans leurs propres villages: 526 paysans sur 1.033 ha.
- Paysans contractuels chez lesquels la C.G.O.T. effectue simplement des travaux à façon: 37 paysans sur 280 ha.

Soit au total: 673 paysans sur 1.508 hectares.

Ces paysannats sont tous de création récente, et n'ont pas encore atteint des surfaces suffisantes pour que les recettes équilibrent les dépenses en laissant aux paysans un revenu suffisant, l'équilibre est encore assuré grâce à l'appoint des Fonds publics.

De plus, créés à partir de villages existants et sans apport de population nouvelle, ils sont encore trop dispersés, ce qui diminue la rentabilité.

Ils ont cependant, sur ceux de Casamance, un double avantage: il est possible d'y faire deux cycles de culture par an (novembre-janvier et février-avril) au lieu d'un - et leurs arachides sont commercialisables en bouche au lieu de l'être en huilerie, ce qui augmente considérablement les recettes des paysans.

.../...

La C.G.O.T. achète leur récolte aux paysans, ce qui leur permet de profiter de son circuit commercial, c'est-à-dire d'éviter tout intermédiaire puisque ces arachides sont vendues directement par le bureau de Paris à des acheteurs d'Europe et d'Afrique du Nord.

MADAGASCAR

A Madagascar, la C.G.O.T. est installée en 4 points où elle étudie les modalités de culture en association les mieux adaptées au lieu et à la population.

En général, le problème est de trouver une culture d'assolement productive pouvant entrer en rotation avec l'arachide et l'engrais vert; des essais sont poursuivis sur le coton (qui a donné sur des terres de décrue plus de 3 tonnes à l'hectare), le ricin et le manioc.

